

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SIERENTZ

Procès-verbal du Conseil de la Communauté de la séance du 11 juin 2009

Point 01 – Adoption du procès-verbal du Conseil du 26 mars 2009

Point 02 – Aménagement de l'espace / Création d'une commission intercommunale d'accessibilité

Point 03 – Protection et mise en valeur de l'environnement

03 – 01 - Organisation de la collecte et du traitement des déchets

03-01-01 - Rapport Déchets 2008

03-01-02 - Opération Composteurs

03-01-03 – Recrutement d'un Ambassadeur de tri

03-01-04 – Recrutement d'un Agent de déchetterie

03 – 02 - Site d'éducation à l'environnement

Point 04 – Aménagement de l'Espace / Pass-Foncier

Point 05 – Vie Communale

05- 01- Location de nacelle

05- 02- Acquisition de broyeurs

Point 06 – Administration Générale / Personnel

Réduction de la durée hebdomadaire de travail de l'Animatrice du Relais Assistante Maternelle

Création d'un poste d'Agent de développement

Création d'un poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe

Point 07 – Déchets / Exonération

Information et communication

=====

L'an deux mille huit, le 11 juin à 18 heures 30, les représentants des communes dans le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz se sont réunis dans la salle au 55 rue Rogg Haas à Sierentz, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président Jean-Marie BELLIARD en date du 2 juin 2009.

Sont présents Mesdames et Messieurs les délégués :

Philippe GINDER titulaire et Martine NAEGELEN de suppléante de BRINCKHEIM

Christian BAUMLIN titulaire de GEISPITZEN

Yves TSCHAMBER titulaire de HELFRANTZKIRCH

Gérard BURGET titulaire et Danielle GASSER suppléante de KAPPELEN

Laurent SUTTER suppléant de KOETZINGUE

Daniel ADRIAN titulaire de LANDSER
Raphaël POIRIER titulaire de LANDSER

Lucien BRUNNER titulaire de MAGSTATT-LE-BAS

René RAPP de MAGSTATT LE HAUT

Clément SIBOLD titulaire de RANTZWILLER

Gérard BRUETSCHY titulaire de SCHLIERBACH

Jean-Marie BELLIARD titulaire de SIERENTZ
Marie-Thérèse ROZAN titulaire de SIERENTZ
Bruno KWAST titulaire et Chantal ISSENHART suppléante de SIERENTZ

Louis GUBIANI titulaire de STEINBRUNN-LE-HAUT

Pascal TURRI titulaire de STETTEN

Jean-Marc MUNSCH titulaire de UFFHEIM

Raymond HENLIN titulaire et Gilles LITZLER suppléant de WAHLBACH

Jean-Paul WILHELM titulaire de ZAESSINGUE

Absents excusés :

Jean-Jacques MUNCK suppléant de GEISPITZEN

Gérard ARBEIT titulaire de KOETZINGUE

François TISCHMACHER suppléant de LANDSER
Jean-Claude SCHUMACHER suppléant de LANDSER

Mathieu WILHELM suppléant de MAGSTATT LE BAS

Bernard SUTTER titulaire de MAGSTATT LE HAUT

Gérard BENTZINGER suppléant de RANTZWILLER

Véronique STIERLIN suppléante de SCHLIERBACH

Paul-Bernard MUNCH suppléant de SIERENTZ

Pierre D'AMORE suppléant de SIERENTZ

Martin BOEGLIN titulaire et Benoît MARICHAL suppléant de SIERENTZ

Daniel HASSLER titulaire et Bertrand HARTMANN suppléant de STEINBRUNN
LE BAS

Denis WACH suppléant de STEINBRUNN LE HAUT

Bruno SIMLER suppléant de STETTEN

Hubert FEYERTAG suppléant de UFFHEIM

Guy PICQUET titulaire et Aloyse SCHUFFENECKER suppléant de
WALTENHEIM

Roger ZINNIGER suppléant de ZAESSINGUE

Secrétaire : Jean-Pierre MONROSE, chargé de mission

Point 01 – Adoption du procès-verbal du Conseil du 26 mars 2009

Le procès-verbal du Conseil de la Communauté de Communes du 26 mars 2009 a été transmis in-extenso à tous les membres présents. Il est adopté et signé par les membres présents.

Point 02– Aménagement de l'espace / création d'une Commission intercommunale d'accessibilité

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005

Vu la loi n°2009-526 du 12 mai 2009 son article 98 portant simplification et allègement des procédures et la nouvelle rédaction de l'article L2143-3 du CGCT

Exposé

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 prévoit l'instauration d'une **commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées** pour les EPCI compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus.

Elle porte sur l'accessibilité de la voirie, des espaces publics et des transports ainsi que du cadre bâti.

L'objet consiste en la réalisation diagnostic pour chacune des communes membres (18)

Ce diagnostic comprend,

- l'inventaire de ce qui ne va pas
- les propositions d'aménagement avec coût validé par la commission intercommunale
- l'échéancier de mise en œuvre

Des réunions de travail rassembleront les communes concernées

La commission est composée :

- du Président de l'EPCI ou son représentant qui en assure la présidence de représentants des communes
- d'association d'usagers (commerçants et Personnes handicapées)

Elle validera les propositions d'aménagement et l'estimatif des coûts.

Les travaux seront à charge des communes.

Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité

Approuve la démarche telle que proposée

Fixe à neuf le nombre des membres de la commission intercommunale d'accessibilité ; sept pour représenter les communes et deux pour représenter les associations d'usagers (un pour les commerçants et un pour les Personnes handicapées)

Nomme les membres de la commission intercommunale d'accessibilité représentant les communes, suite appel à candidature en séance

Président : Jean Marie BELLIARD

Membres : Gérard BURGET, Louis GUBIANI, Raymond HENLIN, Gérard OTT, Pascal TURRI, Jean-Paul WILHELM

Demande à chacune des 18 communes membres de désigner un représentant auprès de la commission

Lance la consultation pour le compte des communes, relative à la réalisation du diagnostic portant sur l'accessibilité à la voirie dans un premier temps

Inscrit la dépense au budget 2009, par décision modificative :

Section de fonctionnement

Dépenses

- compte 6226 Honoraires + 30.000 €

- compte 678 Autres charges exceptionnelles - 30.000 €

Le montant définitif sera communiqué après consultation.

Point 03 – Protection et mise en valeur de l'environnement

03–01– Organisation de la collecte et du traitement des déchets

03-01-01-Rapport Déchets 2008

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1411-13, L.2313-1, L. 2224-5 et L. 5211-39 ;

Vu l'avis du comité des finances locales en date du 9 novembre 1999 ;

Vu le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ;

Exposé :

La synthèse du rapport permet de mettre en évidence les éléments suivants :

⇒ **ORDURES MENAGERES (O.M.)** : tonnage = - 4,8%

Tonnage = 2.898 tonnes
147 tonnes de moins qu'en 2007
(3.045,07 tonnes en 2007 et 3 229,34 tonnes en 2006)

217 kg par Hab pour une population de 13.335 Hab
(233,42 Kg / Hab. en 2007 / 247,55Kg/Hab. en 2006 pour une population de 13.045 Hab.)

⇒ **PRODUITS COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE DANS LES BORNES ET SITES COMMUNAUX** : tonnage = + 28%

Tonnage = 2.836 tonnes
618 tonnes de plus* qu'en 2007
(2.217,83 tonnes en 2007 et 2.397,37 tonnes en 2006)

* Déchets verts + 486 tonnes
verre..... + 52 tonnes
papier carton ... + 71 tonnes
plastiques..... + 9 tonnes

213 kg par Hab pour une population de 13.335 Hab
(170 Kg /Hab. en 2007 et 183.78 Kg /Hab. en 2006 pour une population de 13.045 Hab.)

⇒ **LES PRODUITS COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE DANS LES DECHETTERIES INTERCOMMUNALES**: tonnage = - 1,92 %

Tonnage = 4.682 tonnes
92 tonnes de moins* qu'en 2007
*encombrants, métaux, réfrigérateurs = - 50 tonnes
papier, plastique, déchets verts, huiles et batterie = - 42 tonnes (dont 10t déchets verts)
(4.774,13 tonnes en 2007 et 4.484,73 tonnes en 2006)

278 kg par Hab pour une population de 16.821 Hab
(289,39 Kg / Hab. En 2007 et 271,85Kg / Hab en 2006 pour une population identique de 16.497 habitants comprenant Bartenheim)

**OM + Bornes + sites Communaux DV + Déchetteries +
= 10.416 tonnes**

(10.037 tonnes en et 10.111 tonnes en 2006)

Synthèse :

Pour la troisième année consécutive, le tonnage des ordures ménagères diminue – 147 tonnes ; on les retrouve dans les bornes d'apport volontaire papier carton plastique verre + 132 tonnes.

Le dérapage du tonnage total des déchets qui passe à 10.416 au lieu de 10.037 tonnes en 2007 est dû à l'augmentation du tonnage de déchets verts + 475 tonnes, sans quoi on serait sous le seuil des 10.000 tonnes

En ce qui concerne les indicateurs financiers, il n'est pas possible à ce jour, n'ayant pas encore reçu le liquidatif 2008 des aides Eco Emballages de finaliser le rapport déchets et d'en faire la synthèse.

« Trier ses déchets est de plus en plus intéressant, les valoriser à travers l'apport en déchetterie ou les bornes d'apport volontaire dans les communes coûte moins cher que de les laisser dans la poubelle des ménages. »

Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité

approuve le rapport 2008 quant aux tonnages de déchets collectés et traités. La partie financière sera présentée lors du prochain conseil.

habilite Monsieur le Président à signer le rapport précité.

03- 01- 02- Opération Composteurs

Exposé

Les ordures ménagères contiennent encore beaucoup de déchets valorisables autrement que par l'incinération.

Réduire le tonnage des Ordures Ménagères est l'objectif à atteindre d'autant qu'elles contiennent des bios déchets dont la valorisation avec les déchets de jardin peut donner un excellent compost.

C'est pourquoi, la Commission Déchets envisage de faire une opération composteur permettant la mise à disposition des habitants de composteurs à un prix très attractif.

La participation à l'achat sera pour l'habitant de 20% du coût, le montage prévisionnel de l'opération étant :

CG68	40%
ADEME	20%
CCPS	20%
Habitant	20%

Sur la base de données du marché le montant à inscrire en dépenses sur la base de 500 composteurs en plastique et 200 composteurs en bois serait de l'ordre de 30.000 €

Les fonds sont disponibles au compte 678 du budget 2009

Sur avis favorable de la Commission Déchets et de son Président Gérard BRUETSCHY et du Bureau,

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

approuve l'opération composteur telle qu'exposée

lance la consultation selon deux types de composteurs,
plastique : pour 0/500, 500/800, 800 composteurs et plus,
bois : 0/50, 50/200, 200 composteurs plus,

habilite Monsieur le Président à signer le marché

sollicite le concours financier du Département et de l'ADEME

inscrit la dépense au budget 2009 « Déchets » compte 678 à hauteur de 30.000€ TTC

03- 01- 03- Recrutement d'un ambassadeur de tri

Exposé :

Les ordures ménagères contiennent encore beaucoup de déchets valorisables autrement que par l'incinération.

La communication papier ne peut remplacer le contact direct d'un collaborateur dans son rôle de conseil auprès des habitants.

La Communauté de Communes a la possibilité de recruter un Ambassadeur du tri ; ce poste peut être financé par l'aide d'Eco Emballages dans le cadre du contrat en cours à hauteur d'un montant annuel de 10.000 €.

Sur avis favorable de la Commission Déchets, de son Président Gérard BRUETSCHY et du Bureau,

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

recrute un ambassadeur du tri de terrain en contrat à durée déterminée pour,

- Informer et sensibiliser les habitants et les publics relais au tri des emballages ménagers.
- Faire progresser la qualité du tri et la quantité de matériaux à recycler collectée.

donne toute latitude à Monsieur Le Président pour procéder à ce recrutement, Contrat à Durée Déterminée, Contrat d'accompagnement à l'emploi, contrat d'avenir etc. ...

sollicite l'aide d'Eco Emballage pour le financement de ce poste

habilite Monsieur le Président à signer tout document à cet effet

Inscrit la dépense au budget 2009 « Déchets » par décision modificative :

- Chapitre 67 charges exceptionnelles, compte 678 – 8.500 €
- Chapitre 64 Charges de personnel + 8.500 €

03- 01- 04- Recrutement d'un Agent de Déchetterie

Exposé :

Le chantier de la déchetterie à Sierentz avance et il convient dès à présent de préparer l'exploitation de celle-ci.

Le site et le service à la population attendu requièrent la présence sur place de deux collaborateurs.

Sur avis favorable du Bureau,

Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité

recrute un agent de déchetterie

donne toute latitude à Monsieur Le Président pour procéder à ce recrutement, création de poste, Contrat à Durée Déterminée, Contrat d'accompagnement à l'emploi contrat d'avenir

habilite à signer tout document à cet effet.

fait toutes les modifications nécessaires, le cas échéant.

Inscrit la dépense au budget 2009 « Déchets » par décision modificative :

- Chapitre 64 Charges de personnel + 6 000 €
- Chapitre 67 charges exceptionnelles, compte 678 - 6 000 €

03 – 02 - Site d'éducation à l'environnement

Vu la délibération en date du 14 décembre 2005 (point 03-02) inscrivant le site d'éducation à l'environnement dans le document cadre du GERPLAN

Exposé :

La signature de la convention élaborée en concertation avec les représentants de la commune de Koetzingue va permettre de terminer les travaux conformément à l'inscription budgétaire.

Cette convention définit les modalités d'entretien du site entre la commune et la Communauté de Communes.

Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité

sollicite le concours financier du Département, et des fonds LEADER dans le cadre du Groupe d'Action Locale, pour les travaux.

Point 04 – Aménagement de l'Espace / Pass-Foncier

Exposé :

Le dispositif du PASS-FONCIER pour développer l'accès social à la propriété d'une maison individuelle des ménages à revenus modestes permet à l'accédant à la propriété de bénéficier d'un **taux de TVA à 5,5 %** au lieu de 19,6%, ce qui représente une économie de près de 15% plus un différé d'amortissement du foncier

Les critères d'obtention:

- être primo accédant de sa résidence principale (hors copropriété)
- bénéficier d'une aide à l'accès social à la propriété attribuée par une ou plusieurs collectivités territoriales ou par un groupement de collectivités territoriales.
- disposer de ressources inférieures aux plafonds en vigueur pour bénéficier du prêt social location-accession.
- coût maximum global de l'opération 260 000 € TTC sur la base d'une TVA à 19,6 %.

Le montage financier:

- L'Etat accorde une aide qui ramène la part des collectivités locales à 2.000€ repartis entre le Département 1.000€ et la Communauté de Communes 1.000€ par Pass-foncier.

Le nombre de Pass-foncier éligibles sur le territoire des 18 communes membres est de 16 pour la première année de mise en vigueur du dispositif.

L'adhésion au dispositif sera réalisée par la signature d'une convention entre le Département et chaque partenaire local (EPCI ou commune).

Le portage par l'EPCI permet d'intervenir là où il y a une demande sur l'ensemble du territoire et de délivrer le maximum de Pass-foncier dans la limite de 16.

Sur avis favorable du bureau,

Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité

approuve le projet et son portage par la Communauté de Communes en lieu et place des communes

habilite Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec le Département du Haut-Rhin jointe en annexe.

fait les inscriptions budgétaires nécessaires au budget 2010.

Point 05 – Vie Communale

05-01- location de nacelle

Exposé

La commission mutualisation des moyens a mis en évidence le besoin pour les communes de recourir à l'utilisation d'une nacelle.

Nombre d'entre elles n'en disposent pas ou n'ont pas le personnel habilité (2 personnes sont nécessaires), ni la capacité financière à acquérir ce type d'équipement.

Afin de permettre aux communes l'utilisation d'une nacelle conformément à la réglementation et dans des conditions financières intéressantes, la Communauté de Communes est en mesure de négocier un prix unique à la journée ou la demi-journée par type de nacelle et pour la formation aux cases.

La facturation sera faite directement aux communes par l'entreprise.

Sur avis favorable de la commission et de son Président Jean-Marc MUNSCH,

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

Approuve la démarche et la maîtrise d'œuvre de son organisation par la Communauté de Communes.

05- 02- Acquisition de broyeurs

Exposé :

Les déchets verts ont représenté en 2008 un tonnage de 2.350 tonnes pour un coût direct de collecte et traitement de 99.663 €.

Si l'apport en déchetterie est constant, il est en augmentation continue sur les sites communaux.

La commission Déchets souligne que le tonnage représente en 2008 plus de 20% des déchets produits sur le territoire ; une bonne partie de ces déchets notamment les branchages peuvent être broyés et être ainsi sorti du circuit habituel.

Deux avantages

- 1) valorisation en interne en couverture de sol et compostage
- 2) réduction du nombre de levées de bennes

La commission Mutualisation des Moyens dans la poursuite de cet objectif souhaite apporter les moyens nécessaires. Elle propose l'acquisition de deux ou trois broyeurs pour mise à disposition des communes pour organisation d'opération de broyage.

Sur avis favorable de deux commissions et leurs Présidents, Gérard BRUETSCHY et Jean-Marc MUNSCH ainsi que du Bureau,

**Le Conseil de Communauté, après délibération
18 voix pour
1 abstention**

décide d'acquérir trois broyeurs

sollicite le concours financier du Département du Haut-Rhin, de l'Agence de l'Eau et de l'ADEME

inscrit la dépense au chapitre 21 du budget 2009 « Déchets » par décision modificative :

section de fonctionnement	
dépenses	
compte 678	- 20.000
virement à la section d'investissement 023	+ 20.000

section d'investissement		
recettes		
virement de la section de fonctionnement	021	+ 20.000
chapitre 13		+ 40.000
dépenses		
chapitre 21		+ 60.000

Point 06 – Administration Générale / Personnel

Point 07 – Déchets / Exonération

Exposé

Les surfaces commerciales LIDL (repreneur du MATCH) et HYPER U collectent elle-même leurs ordures ménagères.

En conséquence, le Conseil a délibéré favorablement à leur exonération de TEOM en date du 12 septembre 2006.

Aucun changement n'est intervenu depuis lors pour s'opposer à la reconduction tacite de cette exonération ; l'exonération est de fait maintenue.

Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité

confirme l'exonération de TEOM pour 2008 et 2009

Pour les surfaces commerciales

LIDL sise 6 rue Rogg Haas 68510 SIERENTZ

HYPER U sise ZAC 68510 SIERENTZ

reconduit pour 2010 et années suivantes pour ces même surfaces commerciales

Point 08– Développement économique / création d'une pépinière d'entreprises

Vu la délibération en date du 24 octobre 2007 par laquelle le Conseil de Communauté sous le couvert du Pays de Saint Louis et des 3 Frontières répond à l'appel à projet départemental lancé dans le cadre du plan de revitalisation économique

Vu la délibération en date du 11 décembre 2008 prend la maîtrise d'ouvrage de l'opération à réaliser à Schlierbach et fait élaborer un avant projet

Exposé

L'avant projet a été confié à l'ADAUHR qui a établi les éléments de programme dont le tableau récapitulatif est reproduit ci-dessous :

	Locaux	Q.	U.	P.U. €HT	P.T. €HT
Pépinière d'entreprises					
Bâtiment					
	Hall d'accueil	20	m ²	1 100	22 000
	Salle de convivialité, réunion	40	m ²	1 200	48 000
	5 bureaux (pépinière)	75	m ²	1 200	90 000
	Bureau gestion pépinière	15	m ²	1 200	18 000
	Accueil pépinière, secrétariat	15	m ²	1 200	18 000
	Vestiaires-douches H et F	15	m ²	1 300	19 500
	Sanitaires H et F	15	m ²	1 500	22 500
	Locaux techniques divers	22	m ²	850	18 700
	Office-tisanerie	8	m ²	850	6 800
	Reprographie	8	m ²	850	6 800
	<i>total Surfaces Utiles locaux tertiaires</i>	<i>233</i>	<i>m²</i>		
	Circulations	47	m ²	950	44 650
	total SDOE locaux tertiaires	280	m²		
	5 hangars-ateliers	875	m ²	800	700 000
	total SDOE locaux techniques	875	m²		
	Total surfaces dans l'œuvre bâtiment	1 155	m²		1 014 950

Les aménagements proposés sont modulables et les locaux adaptés à la réalisation de diverses activités

Ils offrent les fonctionnalités suivantes :

- locaux adaptés aux besoins des créateurs tant pour les ateliers que pour les bureaux
- équipements qui permettent d'individualiser les charges (électricité, eau chauffage, télécommunication) et donc la maîtrise des frais de structure
- accès à des services communs (reprographie, accueil, standard téléphonique, secrétariat...)
- accès directs aux différents lots (chargement déchargement de produits) notamment pour les ateliers

La conception architecturale permettra de réaliser aisément des extensions

Les aménagements extérieurs :

Aménagements extérieurs	Q.	U.	P.U.€HT	P.T.€HT
Aire de chargement - livraison	1	250 m2	65	81 250
Aire de stationnement				
Décanteur séparateur d'hydrocarbure	1	u	8 000	8 000
Quelques espaces verts	4	500 m2	25	112 500
Clôture du site	550	ml	80	44 000
Réseaux VRD (EU, AEP, EDF,TELECOM,CABLE,GAZ)	30	ml	750	22 500
Portail coulissant	1	u	3 500	3 500
Portillon	1	u	800	800
Total extérieurs				272 550
TOTAL TRAVAUX HT				1 287 500
Prestations intellectuelles (18%)				231 750
TOTAL GENERAL HT				1 519 250
TVA 19,6%				297 773
TOTAL GENERAL TTC				1 817 023

A ce montant s'ajoutent divers équipements pour un montant estimatif de 64 500€

Exposé fait,

Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité

prend acte du programme et son montant tel qu'estimé

sollicite sur ces bases le concours financier de l'Etat : FNADT et DDR, de la Région, du Département (convention signée dans le cadre du plan de revitalisation Plan de revitalisation), du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières, et de l'Europe

Informations et communications

Pascal TURRI

Protection et mise en valeur de l'environnement, Gestion des Ressources

- Système d'Information Géographique :

La consultation pour la numérisation va être lancée, le dossier de consultation est maintenant rédigé.

La DGFIP élabore la convention à intervenir avec la Communauté de Communes prenant en compte les communes de Steinbrunn le Bas, Steinbrunn le haut, Landser et Schlierbach en cours de numérisation et ayant déjà contractualisé individuellement avec les services.

A notre demande, le Département nous a adressé la convention qui va nous permettre un accès partenaire à INFOGEO 68 ; la convention est à la signature.

Transport scolaire

Le coût du transport du 1^{er} trimestre scolaire 2008/2009 a subi de plein fouet les augmentations liées au contexte économique de la fin d'année 2008

Suite à notre intervention auprès de la Direction des Transports Scolaires du Conseil Général qui a passé les marchés, le montant à charge pour le second trimestre a été ramené, déduction faite de la subvention, à 98,29 € pour les lycéens, 46,93 € pour les apprentis et 110,78 € pour les étudiants.

Philippe GINDER

Contrat Enfance Jeunesse

Mme SCHNEBELEN (CAF) interviendra en séance lors d'un prochain Conseil pour faire le point sur le dispositif, et répondre aux questions

Point sur les inscriptions

Animations communautaires jeunesse de l'été

- 4 en 1 plein
- Voile à Reiningue encore quelques places, appeler Christophe DELABORDE
- Camp

Gérard BRUETSCHY

Piste cyclable

La liaison Sierentz/Schlierbach opérationnelle, le contournement de la parcelle est réalisé.

La Liaison Helfrantzkirch/Kappelen/ Stetten/ Brinckheim et

La liaison Rantzwiller et Koetzingue ainsi qu'une liaison transversale en direction de Magstatt-le-Bas et Stetten ont fait l'objet d'un avant projet présenté aux communes.

Le projet est validé par les communes et un dossier d'intention peut maintenant être adressé au Conseil Général pour demander l'inscription dans le schéma départemental.

Sentiers de découvertes

Tous les panneaux ont été pris en charge par les communes

Un certain nombre de panneaux vont être refaits à charge de l'entreprise, 1GP à Schlierbach, 1GP à Geispitzen une TB à Sierentz.

Par ailleurs,

Certains supports abîmés ou plus existant vont être

2 supports tables de lecture à Waltenheim

1 support table de lecture à Kappelen (provisoire en place)

1 support grand panneau à Koetzingue

Office du TOURISME de Saint Louis Huningue ?

Déchetterie

Les travaux se poursuivent le terrain a été décapé les matériaux de remblai sont en place et la réalisation des fondations des murs de quai va pouvoir commencer

Bornes d'apport volontaire

Optimisation du service en liaison avec le prestataire

Dépliant « Pourquoi trier ses déchets »

Remis en séance

Il sera suivi à la rentrée d'un spécial « déchetterie » avec règlement etc.

Jean-Marc MUNSCH

COM COM INFO

Les Com Com infos ont été pris en charge par toutes les communes dans la première semaine de leur mise à disposition à la Communauté de Communes

Petite Enfance

Une réunion aura lieu le 24 juin prochain avec l'association espace enfance les 3 Cygnes dans le cadre de la Délégation de service public et du budget pour les années 2010, 2011 et 2012

Balayage

L'entreprise a été sensibilisée au respect du planning qu'elle est sensée respecter puisque c'est elle qui le propose ; en effet, les communes en fonction de ce planning prennent toutes dispositions auprès de la population pour les en avertir afin que le balayage se déroule dans les meilleures conditions

La consultation sera relancée en juillet pour OS en septembre.

Tredest

Nous ne pouvons qu'inciter les communes à avoir recours au service de cette entreprise particulièrement efficace à travers les conditions financières intéressantes qui leurs sont accordées suite au tarif négocié par la Communauté de Communes

Gérard BURGET

Environnement

La réunion du 23 avril a permis de mettre en évidence des actions potentielles, comme la mise en place, jachère fleurie le maintien d'un îlot de biodiversité par commune (une réunion avec les AF sera organisée à ce sujet), et souligner l'importance du site d'éducation à l'environnement.

Il a été également relevé l'intérêt de regrouper les agriculteurs autour d'un projet d'AMAP ; association pour le maintien d'une agriculture paysanne.

(Permette aux agriculteurs de compléter leur revenu par une partie fixe correspondant à un engagement réciproque entre consommateur et producteur sur un panier mensuel de produits issue d'une agriculture raisonnée)

Réservoir à ZAESSINGUE

Les travaux se poursuivent...

Télégestion

Elle est en voie d'être totalement opérationnelle

Les communes vont avoir accès aux informations les concernant et suivre au jour le jour (et la nuit) leur consommation d'eau à partir des têtes émettrices des compteurs.

Le système a été testé à Schlierbach et Christophe KIEFFER prend contact avec les agents des communes pour leur expliquer la procédure d'accès.